



Le 10 janvier 2019

Madame Karen Frenette, présidente
Madame Laurie Janes, directrice générale
Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick
165, rue Regent
Fredericton (N.-B.) E3B 7B4

Mesdames Frenette et Janes,

Nous vous remercions de la réponse détaillée de l'AIINB au rapport d'enquête 2016-3071 du Commissariat aux langues officielles.

À la lecture de votre lettre, il m'apparaît important de réitérer le constat de notre rapport d'enquête quant à la traduction de l'examen NCLEX-RN : « en général, les questions d'examen étaient bien traduites ». Bien que des lacunes ont été constatées lors de l'examen par un traducteur certifié, le Commissariat n'a pas conclu que la qualité de la traduction enfreignait les exigences de l'article 41.1 de la *Loi sur les langues officielles* du Nouveau-Brunswick. Dans votre lettre, vous affirmez que : « l'AIINB s'est engagée à assurer le maintien de la qualité de la traduction ». Nous saluons cet engagement.

Dans votre lettre, vous semblez maintenir que l'AIINB n'a aucun mandat et n'exerce aucun contrôle en ce qui a trait à la préparation ou à la production de textes commerciaux préparatoires aux examens NCLEX-RN. Vous rappelez aussi que tous les documents préparatoires aux examens NCLEX-RN recommandés par l'AIINB sont disponibles dans les deux langues officielles. Par la suite, vous énumérez une série de mesures prises par l'AIINB qui sont destinées à accroître l'offre de ressources préparatoires à l'examen NCLEX-RN en français. À cet égard, nous avons été ravis d'apprendre la parution au mois de juillet 2018 d'un examen de simulation dans les deux langues officielles contenant 125 questions fournies directement par le fournisseur du NCLEX-RN, et ce, dans la forme exacte du NCLEX-RN et accompagné d'un tutoriel. Nous saluons cette mesure et nous vous encourageons à poursuivre dans cette voie.

Le 10 janvier 2019
Madame Karen Frenette
Madame Laurie Janes
Page 2

Tout en reconnaissant ces progrès, nous estimons que la question de l'écart quant aux ressources préparatoires commerciales à l'examen en anglais et en français demeure entière. Étant donné que cette question et d'autres éléments de ce dossier font l'objet d'un litige devant les tribunaux du Nouveau-Brunswick et par égard pour le processus judiciaire, le Commissariat ne fera pas d'autres déclarations publiques concernant ce dossier durant le déroulement de cette procédure judiciaire.

Nous considérons maintenant le dossier 2016-3071 comme étant clos.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le commissaire aux langues officielles,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Carrier', written over a horizontal line.

Michel A. Carrier, c. r.